
L'Ordre des avocats de Genève

En bref

Version août 2021

Sommaire

Introduction	3
Membres	3
Organisation.....	3
Missions.....	4
Événements	5
Contact.....	6

Introduction

L'Ordre des avocats de Genève est une association de droit privé créée en 1895, qui représente la profession d'avocat à Genève, en Suisse et à l'étranger.

L'adhésion à cette association est facultative et n'est pas une condition *sine qua non* de l'exercice de la profession.

Malgré le caractère volontaire de cette affiliation, l'Ordre regroupe la très grande majorité des avocats inscrits au barreau du canton de Genève, soit les avocats exerçant comme indépendants ou salariés dans une étude. Il comprend également la plupart des avocats stagiaires et certains avocats titulaires d'un brevet d'avocat étranger.

Membres

L'Ordre est actuellement composé de 1'900 membres répartis dans 450 études.

Les avocats et avocates genevois pratiquent dans des **domaines d'activités très divers**, tels que le droit administratif, le droit civil, le droit commercial, le droit de la construction et de l'aménagement du territoire, le droit fiscal et des contributions, le droit international, le droit pénal, l'arbitrage, la propriété intellectuelle, la responsabilité civile et droit des assurances.

Le barreau de Genève dispose de **compétences pointues** en comparaison nationale et internationale : arbitrage international, droit financier et bancaire (y compris droit pénal bancaire), propriété intellectuelle, expertise en matières premières, droit de la navigation aérienne, etc. Un barreau international, multiculturel et polyglotte, à l'image de Genève, ville internationale, d'ouverture et de mouvement.

13 nationalités différentes, 23 barreaux différents et 42 langues sont représentés parmi les membres de l'Ordre.

Organisation

Élu par ses pairs pour un mandat de deux ans, le **Bâtonnier** de l'Ordre des avocats est le porte-parole des avocats et leur ambassadeur. Il représente les avocats, assure la discipline et promeut les activités de l'Ordre. Il est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des autorités judiciaires et transmet toutes les informations concernant la vie du Barreau à ses membres.

Le **Conseil de l'Ordre**, présidé par le Bâtonnier, est composé de douze membres et a pour mission de diriger et administrer l'association et de traiter de tous les dossiers concernant la profession d'avocat.

Le **Jeune Barreau**, présidé par le Premier Secrétaire, constitue une section de l'Ordre des avocats. Il regroupe les membres de l'Ordre âgés de moins de 40 ans révolus et les avocats stagiaires membres de l'Ordre.

L'Ordre des avocats a constitué des **commissions** témoignant de l'engagement des membres de l'Ordre pour le bien commun :

- Commission Innovations et modernisation du barreau
- Commission de formation permanente
- Commission des droits de l'Homme
- Commission fiscale et financière
- Commission ADR (méthodes alternatives de résolution de conflits)
- Commission des droits de l'enfant
- Commission de droit pénal
- Commission de droit civil et administratif
- Commission de l'égalité
- Commission des avocats de barreaux étrangers

Il a également créé des **forums** spécialisés permettant aux avocats actifs dans un domaine particulier d'avoir des échanges mutuels.

L'Ordre des avocats de Genève est membre de la Fédération suisse des avocats (FSA) et de plusieurs associations locales. Au plan international, l'Ordre avocats de Genève est membre de l'Union internationale des avocats (UIA), de l'International Bar Association (IBA), de la Conférence internationale des barreaux (CIB), de la Fédération des barreaux d'Europe (FBE) et l'OIAD (Observatoire international des avocats en danger).

Missions

L'Ordre des avocats poursuit plusieurs missions, dont notamment :

- Défendre et représenter les intérêts de la profession, auprès des autorités judiciaires et politiques, ainsi qu'auprès des autres barreaux ;
- Mission disciplinaire et de respect des principes essentiels, tels que l'indépendance, le respect du secret professionnel, la responsabilité sociale et le devoir d'exemplarité ;
- Mission sociale et de soutien professionnel, par l'organisation de nombreux événements (cf. *infra*) ;
- Favoriser l'accès au droit et à la justice, notamment par sa Permanence juridique, sise 13 rue Verdaine, où des consultations sont dispensées chaque jour par des avocats bénévoles au prix de CHF 60.- ;
- Gérer la « Permanence de l'avocat de la première heure » (art. 8A LPAv) ;
- Veiller au respect des droits des justiciables ;
- Promouvoir la défense de la défense, en soutenant des avocates et avocats étrangers en danger par un « Mécanisme de Réponse Rapide », en accueillant des avocates et avocats étrangers dans le cadre de programme de formation à Genève et en menant des missions à l'étranger de formation, d'observation ou d'action judiciaire ;

- Rendre les membres de l'Ordre attentifs aux questions de santé au travail, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif contre le harcèlement sexuel au sein du barreau ;
- Promouvoir l'égalité et diversité dans les études d'avocats.

Événements

Dans le cadre de ses missions, l'Ordre des avocats organise de nombreux événements tout au long de l'année, certains étant réservés à ses membres et d'autres, étant ouvert au public, certains étant même spécifiquement destinés aux justiciables.

L'Ordre des avocats se distingue en Suisse par son large éventail de manifestations académiques, de formations et d'ateliers, qui peuvent être consultés en ligne (www.odage.ch/formationpermanente/conférences/agenda).

Des événements solennels et sociaux sont également organisés tout au long de l'année, tels que les cérémonies solennelles du brevet d'avocat, les séances d'admission à l'Ordre, la « Soirée des avocats », le week-end de ski du Jeune Barreau, la soirée d'été du Jeune Barreau, les apéritifs du "premier jeudi du mois", les déjeuners des stagiaires, les projections de films, le tournoi de Jass, le Quiz, le Trivial Pursuit et le Cluedo géant du Jeune Barreau.

En outre, diverses manifestations culturelles et des concours de plaidoirie sont organisés par l'Ordre.

Le Jeune Barreau organise chaque année deux Forums « Contact emploi » afin de permettre aux nouveaux brevetés de rencontrer des représentants d'études désireuses d'engager de jeunes avocats collaborateurs et d'échanger quelques mots avec les employeurs potentiels.

Un séminaire d'accession à l'indépendance est également proposé à tout avocat souhaitant se lancer dans cette aventure.

Afin de promouvoir l'accès au droit, une centaine d'avocats bénévoles de l'Ordre des avocats organise l'événement " L'Avocat dans la Cité " et dispensent des consultations gratuites de vingt minutes à tous les citoyens qui le souhaitent, sans rendez-vous.

Enfin, pour sensibiliser le public au monde juridique, "L'avocat dans les écoles" est organisé par l'Ordre en collaboration avec le Département de l'instruction publique. Une centaine d'avocats se rendent à cette occasion dans des classes afin de faire découvrir à des élèves de 9P quelques aspects choisis du monde du droit et leur exposer un cas pratique axé sur des thèmes qui sont actuels et parlent aux enfants.

Contact

Ordre des avocats de Genève
Maison des avocats
11 rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève
022 310 50 65

Suivre l'actualité de l'Ordre des avocats :

- Internet : www.odage.ch
- Facebook : [Ordre des avocats de Genève](#)
- LinkedIn : [Ordre des avocats de Genève](#)
- Twitter : [@OrdreAvocatsGE](#)
- Instagram : [ordre_avocats_geneve](#)